

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Auto System Fixer</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible.
<b>Utilisation recommandée</b>	Solution pour le film radiographique
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Fabricant</b>	maxill Inc. 80 Elm Street St. Thomas, ON N5R 6C8 CA Téléphone: 519-631-7370 Télécopie : 519-631-3388 L'adresse web: maxill.com
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus
<b>Numéro de réponse d'urgence</b>	ChemTel: 1-800-255-3924, hors US et Canada, 1-813-248-0585 CANUTEC: 1-888-CAN-UTEC (226-8832)

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

**Dangers environnementaux** Non classé.

**Risques défini pour SIMDUT 2015** Non classé

**Éléments d'étiquetage**



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Provoque des irritations cutanées. Provoque des lésions oculaires graves. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Conseil de prudence**

<b>Prévention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se laver soigneusement après la manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

**Stockage** Garder sous clef.

**Élimination** Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)** Aucun à notre connaissance

**SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)** Aucun à notre connaissance

**Danger(s) non classé(s)**  
Aucun à notre connaissance

---

**3. Composition/information sur les ingrédients**

---

**Mélange**

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acide acétique		64-19-7	1 – 5
Sulfite de sodium		7757-83-7	1 – 5
Sulfate d'aluminium		10043-01-3	0.5 – 1.5
Tétraborate de sodium		1303-96-4	0.5 – 1.5

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

---

**4. Premiers soins**

---

<b>Inhalation</b>	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Obtenir une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

---

**5. Mesures de lutte contre le feu**

---

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Pas disponible.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Ammoniac.

---

**6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

---

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
--	---

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

---

## 7. Manutention et stockage

---

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Se procurer les instructions avant utilisation.  
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.  
 Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.  
 Porter un équipement de protection individuel approprié.  
 Veiller à une ventilation adéquate.  
 Éviter l'exposition prolongée.  
 Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.  
 Se laver soigneusement après la manipulation.  
 Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Garder sous clef.  
 Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche.  
 Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).  
 Tenir hors de la portée des enfants.

---

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

---

**Limites d'exposition****ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur
Acide acétique (CAS 64-19-7)	PEL	25 mg/m3
		10 ppm

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide acétique (CAS 64-19-7)	LECT	15 ppm	
	MPT	10 ppm	
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)	MPT	1 mg/m3	Fraction respirable.
	LECT	6 mg/m3	Fraction inhalable.
Tétraborate de sodium (CAS 1303-96-4)	MPT	2 mg/m3	Fraction inhalable.

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur
Acide acétique (CAS 64-19-7)	LECT	37 mg/m3
		15 ppm
		25 mg/m3 10 ppm
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)	MPT	2 mg/m3
		5 mg/m3

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition**

Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH ou PEL.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Assurer une ventilation adéquate.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau****Protection des mains**

Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

<b>Autre</b>	Conformément aux directives de votre employeur.
<b>Protection respiratoire</b>	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations sur l'hygiène générale</b>	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Transparent
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	Ammonium thiosulfate
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	4.6
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	> 100 °C (> 212 °F)
<b>Point d'écoulement:</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Pas disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Densité</b>	1.09 @ 25C
<b>Dangers d'explosion</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Peut réagir avec les matières incompatibles.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matières incompatibles</b>	Oxydants forts.

## 11. Données toxicologiques

**Voies d'exposition** Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables**

**Ingestion** Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.  
**Inhalation** Toute inhalation prolongée peut être nocive.  
**Peau** Provoque des irritations cutanées.  
**Yeux** Provoque des lésions oculaires graves.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.  
 Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

**Renseignements sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Acide acétique (CAS 64-19-7)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	cobaye	3300 mg/kg
	lapin	1112 mg/kg
		1060 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	cobaye	5000 ppm, 1 heures
	rat	11.4 mg/L, 4 heures
	souris	5620 ppm, 1 heures
		2810 ppm, 4 heures
		6.9 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	lapin	1200 mg/kg
	rat	3310 mg/kg
	souris	4960 mg/kg
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)		
<b>Aigu</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	cobaye	490 mg/kg
	rat	1930 mg/kg
	souris	> 730 mg/kg
Sulfite de sodium (CAS 7757-83-7)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 5.5 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	3560 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
	souris	820 mg/kg
Tétraborate de sodium (CAS 1303-96-4)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	10000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	, 0.002 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	cobaye	5330 mg/kg
	rat	2660 mg/kg
		396 mg/kg
	souris	2000 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque des irritations cutanées.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Voir ci-dessous.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
Sulfite de sodium (CAS 7757-83-7)	Volume 54 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
<b>ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>		
Non inscrit.		
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	
<b>Tératogénicité</b>	Pas disponible.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.	
<b>Danger par aspiration</b>	N'est pas un danger d'aspiration.	
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	

## 12. Données écologiques

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
<b>Écotoxicité</b>		
Voir ci-dessous		
<b>Données écotoxicologiques</b>		
Acide acétique (CAS 64-19-7)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		47 mg/L, 48 heures

Composants	Espèce		Résultats d'épreuves
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	75 mg/L, 96 heures
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Amphipod (Crangonyx pseudogracilis)	11.8 - 14 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	3.4 - 5.6 mg/L, 96 heures
Sulfite de sodium (CAS 7757-83-7)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	660 mg/L, 96 heures
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
<b>Potentiel bioaccumulatif</b>			
<b>Mobilité dans le sol</b>			
<b>Mobilité générale</b>	Pas de données disponibles. Pas disponible.		
<b>Autres effets adverses</b>	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

### 14. Informations relatives au transport

<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:</b>	Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
<b>Ministère des Transports des États Unis. (DOT)</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### 15. Informations sur la réglementation

<b>Règlements fédéraux canadiens</b>	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
<b>Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée</b>	
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)	Inscrit.
<b>Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)</b>	
	Non inscrit.
<b>Gaz à effet de serre</b>	
	Non inscrit.
<b>Règlements sur les précurseurs</b>	
	Non réglementé.
<b>whmis2015 Exemptions</b>	Contrôlée
<b>Réglementations Fédérales des États-Unis</b>	Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.
<b>TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)</b>	
	Non réglementé.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Acide acétique (CAS 64-19-7) Inscrit.  
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3) Inscrit.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non inscrit.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger** Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Oui  
Risque d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**  
Non réglementé.

**Autres règlements fédéraux**

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)** Non réglementé.

**Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique**

Non inscrit.

**Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))**

Non réglementé.

**Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts**

Non réglementé.

**Substances respiratoires prioritaires FEMA - santé et sécurité respiratoire dans le lieu de travail de fabrication d'arômes**

Acide acétique (CAS 64-19-7) Priorité élevée

**FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques)** Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états** Voir ci-dessous

**US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance**

Acide acétique (CAS 64-19-7) Inscrit.  
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3) Inscrit.  
Tétraborate de sodium (CAS 1303-96-4) Inscrit.

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

Acide acétique (CAS 64-19-7)  
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)

**US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance**

Acide acétique (CAS 64-19-7) Inscrit.  
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3) Inscrit.

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Acide acétique (CAS 64-19-7) Inscrit.  
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3) Inscrit.  
Tétraborate de sodium (CAS 1303-96-4) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Acide acétique (CAS 64-19-7)  
Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)  
Tétraborate de sodium (CAS 1303-96-4)



**US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance**

Acide acétique (CAS 64-19-7)

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

Acide acétique (CAS 64-19-7) Inscrit.  
 Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3) Inscrit.  
 Sulfite de sodium (CAS 7757-83-7) Inscrit.  
 Tétraborate de sodium (CAS 1303-96-4) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Acide acétique (CAS 64-19-7)  
 Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)  
 Tétraborate de sodium (CAS 1303-96-4)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Non réglementé.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses**

Acide acétique (CAS 64-19-7)  
 Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)  
 Tétraborate de sodium (CAS 1303-96-4)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Acide acétique (CAS 64-19-7)  
 Sulfate d'aluminium (CAS 10043-01-3)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Non inscrit.

**État des stocks**

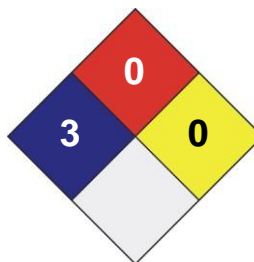
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

**16. Autres informations**

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 3
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X

**Clause d'exonération de responsabilité**

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

**Date de publication** 2021-04-12**Version n°** 02**Date en vigueur** 2021-04-12**Autres informations** Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.